



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/11/2025

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL



L'AGFPN a remis au Gouvernement et au Parlement son **rapport annuel relatif à l'utilisation des crédits 2024** attribués aux organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles d'employeurs, pour contribuer à financer le dialogue social dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont à leur charge.

L'AGFPN est une association paritaire dirigée par les partenaires sociaux. Son Conseil d'Administration est composé de 34 représentants membres des 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO*) et des 3 organisations professionnelles d'employeurs (CPME, MEDEF, U2P*), représentatives au niveau national et interprofessionnel.

La Présidence de l'AGFPN est assurée jusqu'au 31/12/2025 par le MEDEF en la personne de Daniel WEIZMANN et la Vice-Présidence est assurée par la CGT en la personne de Laurent BRUN.

Le rapport annuel 2024 de l'AGFPN présente les événements importants de son exercice 2024. Ce rapport détaille les ressources du Fonds paritaire national, les règles et types de financements, les principes de répartition des crédits, les crédits attribués aux organisations éligibles, les actions que ces organisations ont engagées (au titre des 4 missions d'intérêt général), ainsi que la synthèse des remboursements aux entreprises de moins de 50 salariés (au titre des négociations de branches).

Cette année 2024 marque, en effet, le démarrage de la mission 4 avec le premier cas de mise en œuvre (Constructys).

L'année 2024 est une année importante car elle marque la préparation de l'autonomisation de l'AGFPN dans toutes ses composantes (géographique, social, informatique).

L'année 2024 est le troisième exercice du troisième cycle de gestion de l'AGFPN pour la période 2022-2025, faisant référence à la mesure d'audience des organisations syndicales et patronales qui s'est déroulée principalement sur l'année 2021. Il s'agit du dixième exercice du Fonds.

Pour ce troisième cycle de gestion, le nombre d'organisations éligibles aux crédits reste quasi inchangé par rapport au cycle précédent, avec 427 organisations éligibles aux crédits pour 2024 (420 en 2021 contre près de 300 organisations sur le premier cycle de gestion 2015-2017, 428 en 2022 et 429 en 2023).

* classement alphabétique

Les ressources actuelles du Fonds paritaire national représentent près de 162 386 144 euros bruts pour l'exercice 2024 (contribution des employeurs de 0,016%, subvention de l'Etat et autres ressources liées à la mission 4). Les crédits issus de ces ressources ont été répartis dans leur intégralité auprès des organisations attributaires selon les règles en vigueur définies par le Code du travail et les règles de doctrine de l'AGFPN, soit **161 554 525 euros nets**.

RÉPARTITION DES CRÉDITS 2024 PAR MISSIONS ET PAR OS ET OP (montants nets)					
Organisations	Politiques menées paritairement	Participation aux politiques publiques	FESES, et animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales	Contribution conventionnelle de branche (Toute autre mission d'intérêt général)	TOTALX
	Mission n° 1	Mission n° 2	Mission n° 3	Mission n° 4	
Organisations syndicales de salariés	50 904 864 €	1 805 555 €	48 318 577 €	7 570 478 €	108 599 474 €
Organisations professionnelles d'employeurs	51 647 581 €	1 307 470 €	0 €	0 €	52 955 051 €
TOTALX	102 552 445 €	3 113 025 €	48 318 577 €	7 570 478 €	161 554 525 €

Concernant le niveau des collectes de la contribution employeurs de 0,016 %, qui avait considérablement diminué en 2020 du fait des impacts de la crise sanitaire et économique, celui-ci a commencé à se stabiliser sur 2021 (101,8 M€), s'est confirmé en 2022 (113,4 M€), a évolué en 2023 (115,5 M€) et en 2024 (119,9 M€) soit une hausse du montant de la collecte brute de 4,4 M€, un montant de la subvention de l'Etat qui a évolué pour un montant de 34,7 M€ et autres missions liées à la mission 4 pour 7,8 M€.

Les organisations attributaires des crédits du Fonds pour le financement du dialogue social ont remis un rapport attesté de leur Commissaire aux comptes justifiant leur utilisation conformément aux missions légales en matière de dialogue social (ou à défaut ont dû restituer les sommes versées). **Ainsi, au regard des 282 rapports annuels 2024 attendus pour un montant de crédits de 160 924 404 € au titre de cet exercice 2024, 99,81 % de ces crédits ont été justifiés** (au 26 septembre 2025).

Le rapport annuel 2024 du Fonds pour le financement du dialogue social est publié sur www.agfpn.fr.

Le Président de l'AGFPN,

Daniel WEIZMANN

Le Vice-Président de l'AGFPN,

Laurent BRUN